



N° 2024-13

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe la convention relative au concert dans l'église Saint-Denis à Bernes sur Oise le samedi 22 juin 2024 avec l'Union Musicale de Persan.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 22/6/2024

Le Maire,

Olivier ANTY

Date de publication : 19 septembre 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.